

Gennevilliers, le 12/02/2020

ATTESTATION D'ASSISTANCE MEDICALE ET ASSURANCE INDIVIDUELLE

Nous, EUROP ASSISTANCE confirmons qu'un contrat d'Assistance Médicale et Assurance Individuelle a été établi pour garantir, durant son séjour d'études ou son stage :

Nom du souscripteur	: Guillaume PINEDA
Date de naissance du souscripteur	: 18/04/1997
Numéro de contrat	: 3206501800
La date de début du contrat	: 25/02/2020
La date de fin du contrat	: 24/09/2020
Lieu du séjour prévu	: Allemagne

RESUME DES GARANTIES D'ASSISTANCE SANTE :

- **Frais de santé avec un plafond de 250 000 € maximal** : hospitalisation médicale et chirurgicale, transport en ambulance terrestre, médecine ambulatoire courante, médecine alternative et traitements spéciaux, médecine préventive, optique médicale, dentaire, autres prothèses.
- **Organisation et prise en charge du transport vers la France** si besoin, en cas de maladie ou d'accident (avec assistance médicale si nécessaire).

RESUME DES AUTRES GARANTIES D'ASSISTANCE ET D'ASSURANCE :

- **En cas de décès de l'assuré** : organisation et prise en charge du **rapatriement de corps** et prise en charge des **frais de cercueil** à concurrence de 1 000 €,
- Avance de la **caution pénale** à hauteur de 15 300 €, en cas de poursuites judiciaires consécutives à un accident de la circulation. Prise en charge des **frais d'avocat** à hauteur de 3 100 €,
- **Avance de fonds** de 1 000 € en cas de perte, vol ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement (carte bancaire...),
- **Garantie Individuelle accident de voyage** (si décès : 10 000 € ; si invalidité supérieure à 10 % : jusqu'à 40 000 €, selon le % d'invalidité),
- **Garantie Responsabilité Civile** (à concurrence de 75 000 € pour les dommages matériels incluant le risque locatif, à concurrence de 4 000 000 € pour les dommages corporels et de 12 000 € pour les dommages stages),
- **Garantie pour les bagages et les effets personnels** à concurrence de 1 800 €,
- **Garantie pour les frais d'interruption de séjour à concurrence** de 5 000 €,
- **Garantie Départ différé** (pénalité en cas de modification de date de départ à concurrence de 100 €).

Merci de consulter les "Dispositions Générales du contrat Evasio stages et études", ci-jointes, pour connaître le détail des garanties (description, limites et exclusions).



Europ Assistance

Société Anonyme au capital de 35 402 786 € | Entreprise régie par le Code des Assurances | 451 366 405 RCS Nanterre
Siège social : 1, promenade de la Bonnette 92230 Gennevilliers | Adresse postale : 92633 Gennevilliers cedex
Téléphone : 01 41 85 86 86 | www.europ-assistance.fr

* Vous vivez, nous veillons